

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 13 février 2019.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 07 janvier 2019 :

Portant sur la réalisation des travaux de voirie 2018 par l'entreprise Ets SATP – AUBENAS (07) pour un montant de 33 085.00 € HT, soit 39 702.00 € TTC.

2 – Décision du 07 janvier 2019 :

Portant sur la réalisation des panneaux de signalisation pour la SIL, lames et mats, par l'entreprise BURRIAL panneaux de signalisation – COLOMBE (38) pour un montant de 11 053.90 € HT, soit 13 264.68 € TTC.

3 – Décision du 18 janvier 2019 :

Portant sur la vente d'une concession de 50 ans dans le cimetière communal à la famille UFFHOLTZ née DARNE Monique – La Roche - pour un montant de 1 000.00 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

.../...

4 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

Date DIA	Notaire ou demandeur	Immeuble
03.12.2018	Me BOIS LEYNAUD – Villeneuve de Berg	D 788
06.12.2018	Me APPIETTO - Viviers	D 189
20.12.2018	Me MASSENET-- Villeneuve de Berg	C 1 795
03.01.2019	Me FAUCHATRE – Viviers	D 47
04.01.2019	Me TEN – Le Teil	A 794 – A1570
11.01.2019	Me FAUCHATRE – Viviers	D 192

Fait à Alba La Romaine, le 13 février 2019.

Le Maire,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

18 FEV. 2019